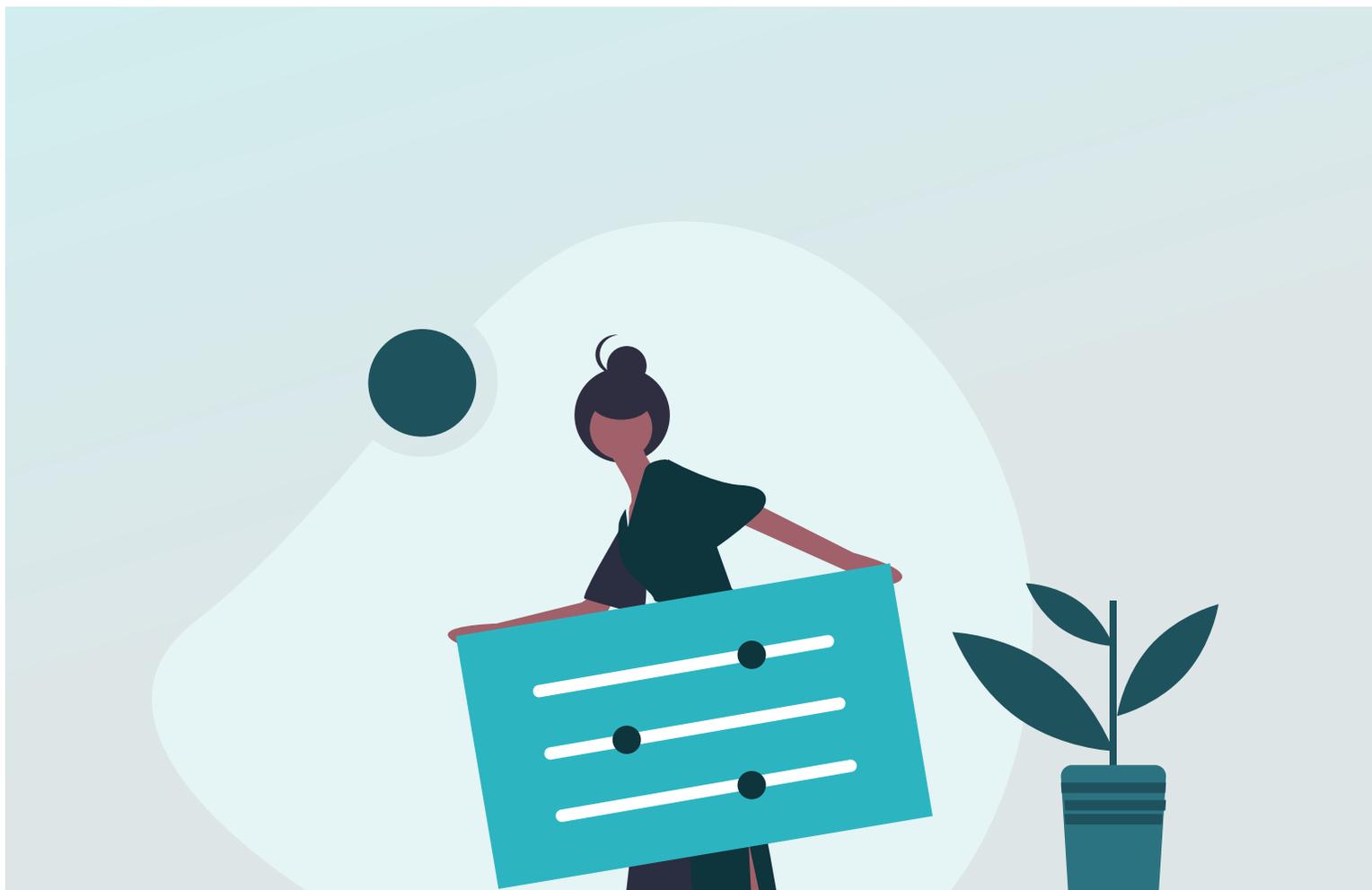


Direction d'établissement



(Aussi appelée direction d'école, le terme inclut la direction et les adjoints, autant de la formation des jeunes, que des adultes et de la formation professionnelle.)

J'ai fait de la réussite éducative ma mission. Dans le cadre de mon travail au sein de l'établissement, avant de prendre une décision, je m'interroge d'abord et avant tout sur sa valeur pour nos élèves.

Je collabore donc autant avec des instances internes qu'externes à notre établissement.
Par exemple :

- › L'équipe-école
- › Le conseil d'établissement
- › Le comité consultatif de gestion
- › Le conseil des élèves
- › Le comité d'engagement pour la réussite des élèves (au moins 4 directions)
- › Le conseil d'administration du centre de services scolaire (1 direction)
- › Le regroupement des écoles de mon secteur

Pour offrir des services éducatifs de qualité qui distinguent notre école, et avant de les présenter au conseil d'établissement, j'approuve les programmes d'études locaux, les critères d'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les façons d'évaluer les élèves et les moyens de communiquer leur cheminement scolaire aux parents.

J'aime que notre école soit dynamique et j'encourage les initiatives qui incluent les parents, les élèves, le personnel et la communauté, sachant qu'ensemble nous avons plus de chances d'atteindre nos objectifs de réussite. Je m'implique également auprès des enfants ayant des besoins particuliers, pour m'assurer qu'ils soient bien accompagnés par des intervenants spécialisés.

J'ai la responsabilité de fournir au conseil d'établissement une analyse détaillée de la situation de notre école. Ainsi, je dresse l'état des lieux sur notre projet éducatif, notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence. C'est en s'appuyant sur ces données que le conseil d'établissement approuve, ou non, les propositions qui lui sont soumises.

Mes partenaires



Je suis appelé à collaborer avec différentes personnes au sein de notre établissement, du centre de services scolaires, mais aussi avec des partenaires provenant d'autres organisations. Par exemple :

- › Les organismes communautaires de ma communauté
- › Les instances gouvernementales en éducation et en santé
- › La municipalité où se trouve mon école
- › Les parents des élèves
- › Le personnel du centre de services scolaire
- › Les autres directions d'établissement
- › D'autres directions de mon organisation
- › Plusieurs organismes de notre milieu qui soutiennent les parents et les jeunes



Priorités



La réussite éducative des jeunes est ma grande priorité.

C'est la raison pour laquelle je trouve très important le fait d'être alimenté par les pratiques appuyées par la recherche. Lorsque je considère une proposition, je m'assure qu'elle est en lien avec notre **projet éducatif** et le **plan d'engagement vers la réussite** (PERV) du centre de services scolaires.



Prise de décision



La réussite éducative est le premier enjeu sur lequel je m'appuie pour prendre une décision.

Je m'appuie aussi sur des lois et règlements, le cadre budgétaire, le régime pédagogique et les conventions collectives du personnel.

Je consulte l'équipe-école et le conseil d'établissement, mais aussi le conseil des élèves, les partenaires de notre communauté, et mes collègues du centre de services scolaire.

La loi sur l'instruction publique définit quelles sont les décisions qui doivent être prises par le conseil d'établissement. Dans ces cas, je veille à fournir à ses membres toute l'information utile à la prise de décision. Lorsqu'il arrive que le centre de services scolaire émette des consignes et directives provenant du Ministère, je m'assure de les mettre en place.

Selon les enjeux, les dossiers et les priorités, je serai influencé(e) par :

- › Le conseil d'administration
- › Le personnel (du centre et des établissements)
- › Les directions des services
- › Les directions d'établissement
- › Les comités (gestion des ressources, de gestion, engagement pour la réussite, parents)
- › Le conseil d'établissement
- › Les consultations auprès des élèves
- › Les portraits et données qui présentent la réalité des jeunes de notre milieu
- › Tous nos partenaires
- › Les méthodes et pratiques appuyées par la recherche
- › Tout ce qui concerne le politique, les lois et la réglementation

Conseils



Visez juste

Avant d'entreprendre vos démarches, consultez le PEVR et assurez-vous que votre demande s'inscrit dans les objectifs qui y sont définis. Assurez-vous aussi de vous adresser à la bonne personne, quitte faire une lecture de l'organigramme ou à faire appel au secrétariat général.

Pensez « réussite éducative »

Faites ressortir les caractéristiques de votre projet qui sont en lien avec la mission du centre de services scolaire. *À qui s'adresse votre projet ? Quel est le lien avec les élèves ? En quoi aide-t-il à la réussite éducative ?*

Montrez de l'intérêt envers votre interlocuteur

Toutes les collaborations sont d'abord des relations humaines. En vous intéressant sincèrement à l'autre, vous augmentez vos chances d'établir un partenariat de qualité.

Soyez précis, bref et concis

Que ce soit en personne ou par courriel, exposez vos idées clairement, en vous concentrant sur l'essentiel. Un message bref, mais explicite, expliquant précisément votre demande ou votre projet vous donnera une longueur d'avance pour la suite. Ayez en tête une demande ou une proposition clairement définie, et non une offre d'aide générale.

Faites preuve de planification et de patience

Il faut savoir que le processus décisionnel demande du temps. Pour assurer leur pertinence et réelle valeur, plusieurs décisions doivent obtenir l'assentiment d'un comité ou d'une instance (*conseil d'établissement, centre de services scolaire, personnel de l'établissement et autres*).

Votre échancier doit tenir compte de cette réalité.

Misez sur la simplicité

Parce que les journées dans les établissements scolaires sont déjà bien remplies, optez pour des projets faciles à déployer. Évitez d'alourdir la charge de travail de votre futur(e) partenaire du milieu scolaire. Vous en serez tous les deux gagnants.

Misez sur l'efficacité

Assurez-vous de pouvoir démontrer l'efficacité de ce que vous souhaitez mettre en place. C'est un aspect qui est un élément important pour plusieurs milieux, mais tout particulièrement pour le milieu scolaire. Pensez à faire une tournée du côté de ce que dit

la recherche afin de vous assurer de vous appuyer sur les éléments les plus récents.

Meilleur moment pour déposer une demande :

La fin des classes, les vacances ainsi que la rentrée **ne sont pas** des moments propices pour déposer une demande.

Visez plutôt un moment durant l'année scolaire pour soumettre votre idée de projet, en prévoyant qu'il faudra du temps pour que celle-ci soit reçue, évaluée, révisée et mise en branle, si elle est finalement acceptée.

Plus le projet ou la demande est complexe, plus il faudra prévoir de temps en amont.

Pour aller plus loin



Pour aller plus loin

Sur le plan d'engagement vers la réussite éducative (PEVR), consultez celui du centre de service scolaire que vous souhaitez interpeller.

Sur le projet éducatif, consultez celui de chaque école impliquée dans votre demande.

Sur la Politique de la réussite éducative



Sur le Programme de formation de l'école québécoise



Sur le Plan stratégique du ministère de l'Éducation



Sur la Loi sur l'instruction publique



Sur le projet de loi 40 sanctionné



Sur la gouvernance scolaire



Sur les déterminants de la réussite éducative



Sur le conseil d'administration des centres de service scolaire



Sur le conseil d'établissement

